

LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES

Motion déposée par les élus enseignants

Les enseignants du collège Michelet constatent que le Ministère n'a pas répondu à la demande d'un moratoire sur le Livret Personnel de Compétences adressée solennellement au Ministre. Ils ne peuvent que regretter l'absence de tout débat sur une question qui engage lourdement l'organisation du collège, les conditions de travail des enseignants et les conditions de la réussite des élèves; ils s'étonnent de l'absence de tout bilan officiel des expérimentations conduites ces dernières années. Ils estiment qu'un débat approfondi au sein de la communauté éducative s'impose sur cette forme de certification, à la lumière des expérimentations menées jusqu'ici en France comme à l'étranger et sur les travaux pour le moins contradictoires de nombreux chercheurs.

La pertinence du LPC comme outil de certification des élèves reste en effet à démontrer. Les enseignants ne remettent pas en cause une évaluation par compétences qui serait intelligemment faite (elle correspond d'ailleurs à l'enseignement par objectifs qu'ils pratiquent depuis longtemps).

Alors qu'il est présenté comme un instrument plus lisible pour les élèves et leurs familles, le LPC est constitué de domaines et d'items tellement disparates, de niveau tellement divers et si peu explicites que personne ne sait précisément ce que l'élève maîtrise réellement, ni ce qu'il lui reste à acquérir.

Alors qu'il est présenté comme un outil commun à tous les élèves de France, le flou qui entoure le mode d'évaluation des 7 compétences et de leurs items ne peut qu'aboutir à des modalités de validations très différentes d'une classe à l'autre, d'un établissement à l'autre.

Loin de constituer un outil fiable permettant de donner du sens aux apprentissages, il implique une «course à la croix» qui esquivé les vrais enjeux cognitifs.

Les membres du CA s'inquiètent par ailleurs du risque que le LPC ne légitime une personnalisation précoce des parcours scolaires : socle commun pour une partie des élèves avec des programmes allégés et l'ensemble des programmes pour les autres.

Pour toutes ces raisons, les enseignants du collège Michelet ont décidé de valider systématiquement pour tous les élèves, les 7 compétences du LPC et le B2I. Cette démarche, pratiquée par une grande partie des collèges français, permet d'affirmer notre opposition à ce mode de certification en le décrédibilisant, tout en ne pénalisant pas les élèves.